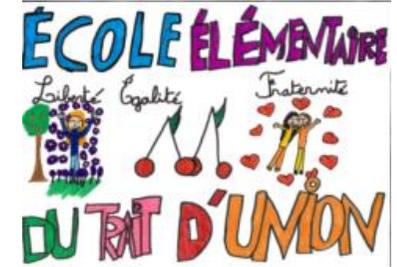


Informations de rentrée

2016-2017



282, rue du Cellier

17190 SAINT-GEORGES D'OLERON

05 46 76 51 41

le courriel: ce.0171194F@ac-poitiers.fr

le site de l'école: A consulter régulièrement

<http://sites17.ac-poitiers.fr/st-georges-t-union/>

1. **L'équipe pédagogique : La répartition des élèves sera modifiée en CP et CE1 suite à l'ouverture d'une sixième classe à partir de mardi 6 septembre.**

Directrice : Madame Robert-Itier

Classe de CP : Madame Robert-Itier

Classe de CP-CE1 : Monsieur Fel

Classe de CE1 : Monsieur Beaupied

Classe de CE2 : Madame Saillard

Classe de CM1 : Madame Gasc

Classe de CM2 : Madame Marquet

Complément de service de la directrice : Madame Lombardo

Zil Remplaçante titulaire mobile : Madame Gatti

RASED :

Monsieur Thierry Météreau, psychologue scolaire, Madame Garlopeau, maître E chargée de l'aide pédagogique, Madame Thyde Rosell, maître G chargée des rééducations, Madame Maud Brousset chargée des dossiers M.D.P.H. (Maison Départementale Pour le Handicap).

2. **La bibliothèque :**

Les élèves de l'école du Trait d'Union disposent d'une bibliothèque centre de documentation disposant de 7500 ouvrages. La responsabilité en a été confiée à Madame Alligné Christine par la commune de Saint-Georges.

3. Techniques d'information et de communication / Informatique :
Les élèves de l'école du Trait d'Union disposent d'une salle informatique dotée de 15 postes.
4. La natation :
Les élèves de CP, CE1 et CE2 iront à Iléo à Dolus. Ce dispositif sera en vigueur au cours de l'année scolaire.
5. Les élèves de CM1 auront dix séances de voile dans l'année et les élèves de CM2 auront dix séances de surf en fin d'année scolaire.
6. Le restaurant scolaire :
Les plats sont préparés au Foyer-logement dans la cuisine centrale et sont transportés à la cuisine de la cantine qui les maintient en état-chauds ou froids-pour le service des enfants. La cantine a été entièrement rénovée.
7. La garderie :
Bernadette Casseron (Nanou) assure ce service à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h le soir. Le mercredi à partir de 7h30 et de 12h à 12h30
8. Activités péri-scolaires de 15h30 à 16h45 :
Les activités sont organisées par la Mairie et commenceront lundi.
8. Appel de cotisations OCCE coopérative scolaire :
Nous vous proposons de participer à notre coopérative scolaire. Le paiement se fait par chèque ou en espèces sur la base du volontariat. Un reçu vous sera délivré sur simple demande. Le montant de cette cotisation est de 15 euros.
9. Rappel des horaires de l'école :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h35 : accueil /13h20 : accueil
8h45 : entrée en classe /13h30 : entrée en classe
15h30 : fin des classes /16h45 : fin des activités périscolaires
mercredi :

8h50 : accueil /9h: entrée en classe
12h : fin des classes/ 12h-12h30 : garderie

10. Assurance scolaire :
Compte tenu des activités pratiquées au sein de l'école, la souscription d'une assurance « individuelle accident » est préférable et obligatoire pour les sorties facultatives.
11. Les vacances :
Toussaint : du mercredi 19 octobre 2016 après la classe au mercredi 2 novembre 2016 inclus
Noël : du vendredi 16 décembre 2016 après la classe au lundi 2 janvier 2017 inclus
Hiver : du vendredi 17 février 2017 après la classe au dimanche 5 mars 2017
Printemps : du vendredi 14 avril 2017 après la classe au lundi 1^{er} mai inclus.

Pas de classe le vendredi 26 mai

Vacances d'été : vendredi 7 juillet 2017 après la classe

12. Réunion de présentation et d'information:

Nous organiserons mardi 13 septembre à 18h, une réunion d'information générale en présence de Mme Diaz, l'Adjointe chargée des affaires scolaires, de Mme Poitou, responsable du service enfance-jeunesse, des parents représentants au conseil d'école et des parents de l'association des parents d'élèves (APE).